

être comparées avec eux, ont la même représentation.

Dans cette délimitation, je crois que c'est Lethbridge qui a le plus de motifs de récrimination. La plus forte partie de la population de cette circonscription du sud est de mon dire. A preuve les résolutions des chambres de commerce, les commentaires des journaux, non seulement les journaux conservateurs mais les journaux libéraux. L'honorable ministre de l'Intérieur et moi avons eu, hier soir, une petite discussion au sujet de la chambre de commerce de Macleod. Je n'étais pas très certain, car j'ai reçu tant de protestations des villes et villages de la partie méridionale de la province, que je ne voyais pas très clair dans toute cette paperasse, mais aujourd'hui, je demande à lire cette résolution qui m'a été envoyée.

Chambre de Commerce,
Macleod, Alberta, 8 juin 1905.

Monsieur Herron, député,
Chambre des communes,

Monsieur,—Je désire appeler votre attention sur la résolution suivante, qui a été adoptée à l'unanimité par la chambre de commerce de Macleod, le 6 juin.

« Cette chambre de commerce exprime l'opinion que la partie méridionale et la partie centrale d'Alberta sont injustement représentées d'après l'annexe des circonscriptions jointe au bill d'autonomie, et son désir est de voir la question soumise à un tribunal non politique.

J'ai l'honneur d'être,
Votre bien dévoué,
GARNET P. GRANT,
Secrétaire-trésorier.

C'est une preuve que la population du Sud abonde dans mon sens. Je ne crois pas que l'on puisse avoir des doutes sur l'état de l'opinion à Lethbridge. Je vais d'abord citer la délibération adoptée à l'unanimité par la chambre de commerce de Lethbridge : un de ceux qui ont voté pour cette résolution dénonçant le Gouvernement, est un des membres libéraux les plus en vue de l'assemblée législative, un homme qui a toujours travaillé jour et nuit dans les intérêts du parti libéral et qui est encore le choix de la convention, comme porte-étendard des libéraux dans la ville de Lethbridge. Ce journal dit :

La lettre que nous publions aujourd'hui, sous la signature du docteur Veber, député à la législature, s'explique elle-même. Il faut admettre en effet que le docteur excelle à expliquer les choses. Quoique nous ne puissions nous accorder avec lui quant à l'interprétation de l'impression qu'il a créée, la semaine dernière, à l'assemblée de la chambre de commerce, au sujet du gerry-mander de l'Alberta, nous acceptons de tout cœur ses explications quant à l'impression qu'il voulait créer. A tout événement, le point essentiel est que le docteur a maintenant déclaré sans ambages qu'il fera de son mieux pour obtenir que le Sud ait sa part légitime de représentation à la législature provinciale.

Voilà ce que dit un journal libéral. La chambre de commerce doit être à peu près

M. HERRON.

également divisée politiquement et deux des principaux libéraux ont appuyé la résolution. L'organe indépendant de Pincher-Creek a parlé dans le même sens. Je crois en avoir dit suffisamment pour montrer que la population du Sud, libéraux comme conservateurs, est unanime à croire que ce bill ne lui donne pas sa juste part de représentation. C'est avec surprise que j'ai entendu l'honorable député de la partie occidentale d'Assiniboia, (M. Scott) employer ce soir, comme argument, que le Nord allait bientôt se développer beaucoup plus rapidement que le Sud. Je ne vois pas sur quoi il peut s'appuyer, pour croire que la population va abandonner le Sud, avec ses cinquante, peut-être ses cent millions d'acres de terres inoccupées et ses chemins de fer qui le sillonnent en tout sens au sud d'Edmonton, afin de se diriger avec peine, à des centaines de milles des voies ferrées sur des terres difficiles d'accès. L'absurdité de ce raisonnement saute aux yeux, je crois. Le ministre de l'Intérieur lui-même, grand défenseur de la région septentrionale, n'osera pas dire que celle-ci prendra plus d'expansion que le Sud.

M. R. L. BORDEN : Le ministre de la Justice a-t-il les renseignements que j'ai demandés hier et que le premier ministre a déclaré aujourd'hui ne pas avoir ?

M. FITZPATRICK : Je ne porte pas grand intérêt à ce débat et j'étais absent. Mais je crois savoir qu'il s'agit des districts scolaires d'Athabaska. Il doit y avoir des renseignements à ce sujet au ministère de l'Intérieur, mais seulement en ce qui concerne les écoles subventionnées, et cette statistique a dû être déposée déjà.

M. R. L. BORDEN : Le premier ministre croyait qu'il pouvait s'assurer du nombre des élèves dans les écoles, tant blancs que métis et indiens, s'il s'en trouve.

M. FITZPATRICK : J'apprends par ce citoyen qu'il est impossible de se procurer cet état, car il n'est pas tenu de registre à cet effet. Je remets à l'honorable député une dépêche que je viens de recevoir.

M. R. L. BORDEN : Puis-je lire ?

M. FITZPATRICK : Certainement.

M. R. L. BORDEN lit :

Ecoles, Athabaska et nombre de présences l'année dernière : mission Saint-Bernard, 2 écoles, 46 élèves; Ile à la Crosse, 23; rivière Cœur, 25; Vermillon et Fort Vermillon, Saint-Henri et Irène, école industrielle des métiers, 43; Fort-Chippewan, 2 écoles, 37; petit lac des Esclaves, 40. Onze écoles, 214 élèves.

N'y a-t-il pas de détails sur le nombre d'écoles, s'il y en a, en dehors de celles-ci ?

M. FITZPATRICK : Pas que je sache.

M. R. L. BORDEN : Je ne crois pas être déraisonnable en disant qu'à défaut de renseignements dans les listes électorales, ou